



## Inaptitude et maladie pro

Par **Mignot tamara**, le **28/09/2017** à **19:08**

Bonjour

Hier visite de pré reprise a ma demande après 8 mois d'arrêt. Le médecin du travail me prévient que si il y a divergence entre mes dires et ceux de mon patron elle se mettra de son côté . que sans un certificat d inaptitude a porter du poid de mon chirurgien elle refusera de statuer sur mon cas et me mettra apte a tout poste. Elle ne m a ni oscultee ni regardé mon dossier médical et m a même conseillé de demissionner si ça ne m allait pas. Je travaille dans une cave coop grosse opération poignet algodystrophie cervicalgie et lombalgie. Étude de MP en cours. Est il légal qu elle soit aussi peu impartiale? Mon employeur a dejas demandé aux autres employés de mentir sur mon poste lors du contrôle de la CPAM . j entame une action aux prud'hommes pour une autre affaire que va t il sebpasser si je doit reintegrer mon poste ? Je refuse de demissionner et mon patron refusera une rupture conventionnelle je pense . que dois je faire ?

Merci a tous

Par **P.M.**, le **28/09/2017** à **20:07**

Bonjour,

Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision du Médecin du Travail, il faudrait saisir le Conseil de Prud'Hommes par un recours autre...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **Mignot tamara**, le **28/09/2017** à **20:28**

Merci beaucoup pour votre réponse . je vais attendre la suite

Par **Mignot tamara**, le **28/09/2017** à **20:28**

Merci beaucoup pour votre réponse . je vais attendre la suite